Sté des Extincteurs **ANDRIEU** 95520 OSNY	**NOTICE D'INSTRUCTION ET DE SERVICE** Selon la Directive 97/23/CE Fiche informative selon la norme NF	Référence du document **ANDR-DC-CO2** Révision : 001

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Extincteur portatif sous pression permanente au dioxyde de carbone.

CE

2. CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

GAMME **GAZ-L et GAZ-LOURD** (CO_2)

TYPE D'EXTINCTEUR	DC2	DC2	DC5	DC5
Famille	Gaz-L	Gaz-L	Gaz-Lourd	Gaz-Lourd
N° de certification NF-EN3	**EC2 034 092**	**EC2 034 093**	**EC5 033 094**	**EC5 033 095**
Foyer A	Non	Non	Non	Non
Foyer B	34 B	34 B	70 B	55 B
Foyer C	Non	Non	Non	Non
Durée de fonctionnement	7 s	7.5 s	11 s	13.5 s
Capacité ou charge	2 kg	2 kg	5 kg	5 kg
Tolérance de chargement	+0 –5%	+0 –5%	+0 –5%	+0 –5%
Type de foyer	B	B	B	B
Agents extincteur et propulseur	CO_2	CO_2	CO_2	CO_2
Hauteur de la bouteille	483 à 505 mm	483 à 505 mm	610 à 633 mm	610 à 633 mm
Diamètre de la bouteille	99.5 à 102.8 mm	99.5 à 102.8 mm	139 à 146.2 mm	139 à 146.2 mm
Certifié transport	Oui	Oui	Oui	Oui
Températures limites d'utilisation (TS)	**-20°C +60°C**	**-20°C +60°C**	**-20°C +60°C**	**-20°C +60°C**
Codes articles	XC-DC2AN XC-DC2AL XC-DC2ALU	XC-DC2AN XC-DC2AL XC-DC2ALU	XC-DC5AL XC-DC5ALU	XC-DC5AL XC-DC5ALU
Pression maximale admissible (PS)	174 BAR	174 BAR	174 BAR	174 BAR
Pression d'épreuve (PT)	250 BAR	250 BAR	250 BAR	250 BAR
Volume interne du corps (V)	3 L	3 L	7.4 L	7.4 L
Matière du corps	Acier Acier léger Alliage	Acier Acier léger Alliage	Acier Alliage	Acier Alliage
Matière du couvercle (robinet)	Laiton	Laiton	Laiton	Laiton
Couple de serrage du robinet sur acier Couple de serrage du robinet sur alliage	24 à 26 m/kg 14 à 18 m/kg	24 à 26 m/kg 14 à 18 m/kg	24 à 26 m/kg 14 à 18 m/kg	24 à 26 m/kg 14 à 18 m/kg
Traitement de surface externe du corps	Oui	Oui	Oui	Oui
Traitement de surface interne du corps	Non	Non	Non	Non

L'ensemble de l'extincteur est conçu selon la réglementation en vigueur. Se reporter à la fiche catalogue pour d'autres informations.

3. CONDITIONS D'UTILISATION

Extincteur portatif pour la protection des personnes et des biens uniquement.

Choix de l'appareil

Selon le(s) type(s) de feu(x) à combattre. Selon les conditions climatiques. Selon les performances, les caractéristiques d'utilisation.

4. MARQUAGES ET INCRIPTIONS

L'extincteur comporte les inscriptions suivantes :

Le marquage obligatoire et réglementaire des parties sous pression. Le mode d'emploi et les précautions à prendre. La quantité des différents produits contenus. Les températures limites d'utilisation. L'année de fabrication suivie du numéro de l'appareil. Le numéro du lot de fabrication + (année, semaine). Les indications concernant la maintenance. Le matériel certifié par la marque NF comporte une estampille. Le matériel certifié Marine division comporte un logo en forme de barre à roue. Les inscription sur l'appareil sont normalisées. Le nom du fabricant ou (et) du distributeur.

5. MANIPULATION ET MISE EN SERVICE

Stockage

Les extincteurs doivent être stockés dans un endroit propre et sec. La température de stockage doit correspondre aux limites des appareils.

Transport

Les extincteurs doivent être transportés dans de bonnes conditions et protégés des chocs. Les températures limites sont indiquées sur chaque produit ou sur les fiches catalogue du produit.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Avant installation

Vérification des conditions d'utilisation. Vérification de l'appareil et de ses accessoires.

Installation

L'extincteur doit être d'une part accessible et d'autre part visible ou signalé. L'extincteur doit être fixé solidement. Les appareils implantés à l'extérieur doivent être protégés des intempéries par des abris appropriés. Sur les véhicules, le support doit être du type (transport). L'installation des extincteurs dans l'industrie, les commerces, le transport routier, le transport maritime, doit être effectué par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

Mise en service — Vérification de conformité de l'installation. La mise en service doit être effectuée par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

7. MAINTENANCE, VERIFICATION, ENTRETIEN, PRECAUTIONS

L'utilisation du Guide pour la maintenance des extincteurs mobiles est recommandé. Ce guide est édité par le C.N.M.I.S. S.A.S
16, avenue Hoche - 75008 Paris

Points importants du guide — Maintenance préventive, vérification périodique, entretien et révision, maintenance corrective.

Précautions — Avant toute intervention ou démontage, s'assurer qu'il n'y a plus de pression dans l'appareil.
Les appareils âgés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est recommandé de proposer au propriétaire de ces appareils leur remplacement ou une vérification complémentaire par un organisme ou un expert, agréé par les deux parties.

8. PIECES DE RECHANGE, CHARGES, ACCESSOIRES

Pour l'entretien ou le rechargement, utiliser des produits et pièces de rechange conformes au modèle certifié.
Aucune modification des caractéristiques de l'appareil est autorisée.

9. GARANTIE

L'appareil est garanti un an pièces et main d'œuvre par le fabricant. Toute intervention sur l'appareil dans cette période supprime cette garantie.
Le distributeur ou le propriétaire de la marque NF-EXTINCTEURS doit vérifier et contrôler chaque appareil avant sa mise en service.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les foyers types (exemple : 21A – 183B – C) indiqués sur la sérigraphie de l'appareil signifie :

- (21A) est la désignation du foyer bois en longueur (21A = 2.1 m).
Ce foyer est constituer avec des barres de bois dont la section est de 39 mm ±2 sur une hauteur de 560 mm et une largeur de 500 mm selon la norme NF EN 3-1. Les foyers normalisés sont les suivants : 5A, 8A, 13A, 21A, 27A, 34A, 43A et 55A.
- (183B) est la désignation du foyer utilisant comme combustible un hydrocarbure aliphatique généralement appelé HEPTANE industriel.
Les dimensions des différents bacs sont indiqués dans la norme NF EN 3-1. (183B = 183 litres soit : 1/3 d'eau + 2/3 de combustible)
Les foyers normalisés sont les suivants : 21B, 34B, 55B, 70B, 89B, 113B, 144B, 183B et 233B.
- (C) informe que l'appareil est certifié selon la norme NF-EXTINCTEURS sur feux de gaz propane.

Pour information, ces logos représentent les trois types de feux normalisés.

1 - CORPS D'EXTINCTEUR
2 - ROBINET
3 - GOUPILLE DE SECURITE
4 - TROMBLON
5 – TUBE DE REMONTEE

DC2

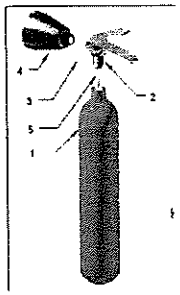

DC5

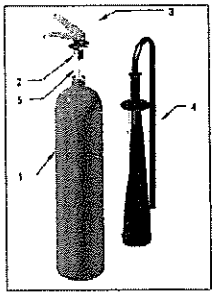

Toxicité de l'agent extincteur — Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres et les additifs ne contiennent pas de produits réputés toxiques. Il ne faut cependant pas avaler ou inhaler ces produits. (Voir Fiche de données de Sécurité)

Conductivité électrique de l'agent extincteur — Il est impératif de respecter les indications portées sur l'extincteur. Les agents extincteurs conducteur (l'eau et la mousse) ne doivent pas être choisis en cas de conducteur ou d'appareils électriques sous tension. Toutefois l'emploi de l'eau pulvérisée est possible sur des tensions inférieures à 1000V. Dans tous les cas, on doit se conformer aux limitations d'emploi figurant sur l'appareil.
Attention : si la pulvérisation supprime la conductivité, l'eau de ruissellement quant à elle est conductrice.

Dommages possibles consécutif à l'utilisation d'un extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Il est recommandé de ne pas utiliser :
Les poudres en cas de présence de mécanismes très sensibles et sur les équipements électroniques. Les poudres (B.C) plus précisément en cas de présence de marbre ou de fourrures. L'eau et la mousse en cas de présence d'équipements sensibles à l'humidité.

Opacité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres sont déconseillées lorsque l'ont peut craindre un effet de panique. Les poudres forment un nuage qui peut masquer le foyer et gêner l'évacuation.